



Jack Russell Terrier & Parson Russell Terrier
Sektion der Kynologischen Gesellschaft SKG
Internet: www.russellterrierclub.ch
e-Mail: info@russellterrierclub.ch
als JRT-CH gegründet 1991

Sélection d'élevage du 17 mai 2020

Lieu : Kynologischer Verein Murten, 3280 Murten www.kv-murten.ch
Juge d'exposition : M Dr. Martin König
Juge caractère : Mme Heidi Scheidegger
Délai d'inscription : 06.05.2020 (lettre à envoyer en A)
Important : Age du chien au minimum 12 mois (jour déterminant 17.05.2020)
L'inscription est à envoyer à :

Ursula Maurer, La Tanière, Rte. de Prêles 5, 2516 Lamboing

Les documents suivants doivent être joints à l'inscription:

- Copie du pedigree. Le chien doit être inscrit au nom du propriétaire. Uniquement les inscriptions effectuées par la SCS sont valables;
- Quatre bonnes photos du chien (vu depuis le côté, max. 10x15);
- Copie du récépissé (CP 60-9730-6, RTC-CH, 6233 Büron);
- Coûts: 100 francs par chien pour les membres du RTC-CH, 200 francs par chien pour les personnes qui ne sont pas membres du RTC-CH;
- Adresse complète et numéro de téléphone du propriétaire du chien.

Sur le bulletin de versement marquer le nom du chien ainsi que **ZP 17.05.2020**

Nous vous rendons attentif au fait que les inscriptions qui arrivent en retard ne peuvent pas être pris en considération.

Les chiens doivent être dûment vaccinés et identifiable par un micro chip. La commission de sélection recommande aux propriétaires de faire contrôler la dentition au préalable par un vétérinaire. Ainsi d'éventuelles raisons d'exclusion (selon le règlement d'élevage) peuvent être détecté. Le jour de la sélection, le pedigree et le carnet de vaccins sont à apporter.

Attention conformément au nouveaux règlement d'élevage les originaux des test de PLL, SCA et LOA sont à apporter et aussi une copie pour le dossier de RTC.

L'horaire vous sera envoyé après le délai d'inscription. En cas d'empêchement, les frais pour la sélection d'élevage ne seront pas remboursés sauf si vous présentez une excuse auparavant. Le RTC-CH décline toute responsabilité. Chaque propriétaire est responsable de son chien. Une éventuelle assurance est à ses frais.

Pour la commission de sélection

Ursula Maurer